

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	14	14 + 5 pouvoirs

Date de convocation
23 mars 2018

Date d'affichage
23 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Amelle DAHMANI, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Bernadette MILLOT, Colette PERNET.

Représentés : Philippe GALLOIS par Dominique BISSON, Sophie MARTIN par Denis FENAT, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Siva MOUROUGANE par Jean-Pierre HAQUELLE, Dominique STEVENOT par Sylvie LEMERE.

Monsieur Jean ROULIN a été nommé secrétaire.

Objet : **ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DES MATIN, MIDI ET SOIR, RESTAURATION SCOLAIRE, TRANSPORTS SCOLAIRES, ACCUEILS CULTURELS ET SPORTIFS EN SOIRÉE - ACTUALISATION DES TARIFS ET HORAIRES - RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

N° de délibération : **2018_03_30_17**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Dans le cadre de l'évolution de notre offre de services périscolaires suite au retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi 9h00-12h00 / 14h00-17h00), il convient d'actualiser nos tarifs pour les faire évoluer à compter de la rentrée scolaire 2018.

Les prestations proposées par la collectivité sont :

- 1) Accueil éducatif du matin de 7h30 à 9h00 dans les écoles respectives
- 2) Accueil éducatif du soir de 17h00 à 18h15 dans les écoles respectives
- 3) Restauration scolaire et accueil du midi : les lundis, mardis, jeudis et vendredis au Centre de loisirs de la Noue d'Argensols. Les enfants sont pris en charge par les agents de la commune et se rendent au Centre en car. Les repas fournis sur ce site sont élaborés par une société de prestation de restauration collective.
- 4) Transports scolaires
- 5) Accueil culturels et sportifs de 17h45 à 20h00 (horaires variables selon programme annuel), salle J Gabin ou gymnase Gérard Vincent

Il vous est proposé de :

- maintenir des tarifs actuels pour la restauration et les transports scolaires,
- actualiser les horaires de nos accueils éducatifs en maintenant les tarifs actuels.

Les tarifs sont définis en respect de nos obligations contractuelles vis-à-vis de la CAF dans le cadre de nos contrats Prestation de Service, Enfance-Jeunesse et du PEDT, à savoir l'application de tarifs différenciés (quotient familial, forfait et prix fixe unitaire).

I. RESTAURATION SCOLAIRE

a. Fréquentation "permanente"

La prestation d'animation pour les activités est indissociable de la prestation restauration.

Quotient Familial individuel	Fagniérots			Extérieurs		
	Activités	Repas	Repas et activités	Activités	Repas	Repas et activités
0 à 368	1,60 €	2,50 €	4,10 €	1,65 €	3,00 €	4,65 €
368,01 à 426	1,70 €	2,60 €	4,30 €	1,75 €	3,10 €	4,85 €
426,01 à 487	1,80 €	2,70 €	4,50 €	1,85 €	3,20 €	5,05 €
487,01 à 581	1,90 €	2,80 €	4,70 €	1,95 €	3,30 €	5,25 €
581,01 à 659	2,00 €	2,90 €	4,90 €	2,05 €	3,40 €	5,45 €
> 659,01	2,10 €	3,00 €	5,10 €	2,15 €	3,50 €	5,65 €

Une dégressivité est appliquée de :

- 20 % au deuxième enfant,
- 38 % au troisième enfant et les suivants.

Quotient Familial individuel	Fagniérots			Extérieurs		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et plus	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant et plus
0 à 368	4,10 €	3,28 €	2,54 €	4,65 €	3,72 €	2,88 €
368,01 à 426	4,30 €	3,44 €	2,67 €	4,85 €	3,88 €	3,01 €
426,01 à 487	4,50 €	3,60 €	2,79 €	5,05 €	4,04 €	3,13 €
487,01 à 581	4,70 €	3,76 €	2,91 €	5,25 €	4,20 €	3,26 €
581,01 à 659	4,90 €	3,92 €	3,04 €	5,45 €	4,36 €	3,38 €
> 659,01	5,10 €	4,08 €	3,16 €	5,65 €	4,52 €	3,50 €

II. TRANSPORT SCOLAIRE :

Inscription à l'année avec une facturation à l'année ou au trimestre :

	Tarifs annuels	Annuel	Trimestriel
Période de facturation		Septembre	Septembre, janvier et avril
Enfants			
1^{er}	80.00 €	80.00 €	32 € / 24 € / 24 €
2^{ème}	60.00 €	60.00 €	24 € / 18 € / 18 €
A partir du 3^{ème}	50.00 €	50.00 €	20 € / 15 € / 15 €

III. ACCUEILS EDUCATIFS :

FAGNIEROTS	Prix unitaires		
	QF1 ≤ 487 €	QF2 ≥ 487.01 €	Extérieurs Prix unique
Accueils éducatifs du matin	1.10 €	1.40 €	1.40 €
Accueils éducatifs de 17h à 18h15	1.00 €	1.25 €	1.25 €

IV. ACCUEILS CULTURELS ET SPORTIFS de 17h45 à 20h00

Facturation à l'année :

Fagniérots	Extérieurs
15.00 €	20.00 €

V. TOUS SERVICES

Présence sans inscription préalable : 10 €

Forfait majoré pour tout quart d'heure commencé, appliqué en cas de dépassement d'horaire : 5€

VI. REGLEMENT INTERIEUR

Afin de gérer au mieux ces services il vous est proposé d'approuver le règlement intérieur joint en annexe régissant les modalités d'accès, d'utilisation et de gestion de ceux-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 14 mars 2018,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2018,

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte les tarifs et le règlement intérieur décrits ci-dessus pour les services périscolaires de l'accueil collectif des mineurs applicables à compter du 3 septembre 2018.

Résultat du vote :

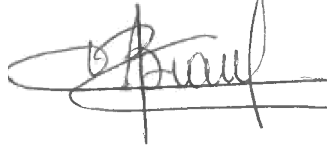
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a large, sweeping flourish underneath.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 05/04/2018 à 11:05:29
Référence : 19134b5d7f457460bbe85e58b8b4cf2bbdd226b1